

## I - Définitions

- Client :** co-contractant de **STEUM**.
- Contrat :** convention de formation professionnelle conclue entre **STEUM** et le **Client**. Cette convention peut prendre la forme d'un **Contrat** en bonne et due forme, d'un bon de commande ou d'un devis signé émis par le **Client** et validé par **STEUM** ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.
- Formation inter-entreprise :** Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de **STEUM** ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.
- Formation intra-entreprise :** Formation réalisée sur mesure pour le compte du **Client**, réalisée dans les locaux du **Client**, de **STEUM**, de tout tiers et/ou à distance.
- Formation courte :** formation globale d'une durée inférieure à douze (12) semaines (< 360 heures), le formulaire d'inscription est nommé : **Bulletin d'inscription**.
- Formation longue :** formation globale d'une durée supérieure ou égale à douze (12) semaines (>= 360 heures), le formulaire d'inscription est nommé : **Dossier de Candidature**.

## II - Objet et champ d'application

Tout **Contrat** implique l'acceptation sans réserve par le **Client** et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du **Client**, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à **STEUM** si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

## III - Documents contractuels

Le **Contrat** précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Le **Client** s'engage à retourner dans les plus brefs délais à **STEUM** un exemplaire signé (portant au moins la date et le nom du signataire).

Une attestation de présence est adressée au service formation du **Client** à l'issue de chacune des actions de formation.

Tout **Contrat** sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## IV - Inscription et convocation

Pour tous les formations, toute inscription est considérée comme définitive et a valeur de commande à réception de l'inscription soit par courrier, courriel ou remise en main propre, par l'intermédiaire du **Bulletin d'inscription** ou de **Dossier de Candidature** (ces conditions générales de vente sont disponibles sur notre site web).

Pour la **formation courte** ou **longue**, dès réception du **Bulletin d'inscription** ou de **Dossier de Candidature** complet (avec les éléments demandés), nous vous ferons parvenir un document confirmant l'enregistrement de votre demande de candidature et/ou une convocation au test d'entretien.

Si le test d'entretien a lieu, nous vous confirmerons votre admission, par la suite, à la formation souhaitée.

Votre inscription sera considérée comme définitive :

- après avis favorable émis par le responsable pédagogique de la formation souhaitée (au vu de votre **Dossier de Candidature** et du test d'entretien).
- après acquittement des frais d'inscription d'un montant de soixante-cinq (65) euros et après retour du contrat de formation professionnelle signé par vous-même.

Un courriel précisant les informations pratiques concernant la formation vous sera envoyé après l'enregistrement de votre inscription définitive.

## V - Report / annulation d'une formation par STEUM

STEUM se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le **Client** avec un préavis raisonnable.

## VI - Annulation d'une formation par le Client

Toute annulation d'une formation à l'initiative du **Client** devra être communiquée par écrit à l'adresse suivante :

STEUM, 7 Rue des Tamaris, 44300 Nantes.

En cas de report ou d'annulation trente (30) jours calendaires avant le début de la formation :

- A défaut, pour la **formation longue**, il sera retenu deux-cents-cinquante (250) euros de frais de dossier exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- pour la **formation courte**, aucun frais ne sera facturé au **Client**.

En cas d'annulation de moins de huit (8) jours calendaires avant le début de la formation :

- A défaut, vingt pourcent (20%) du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de **STEUM**.

Durant la formation, pour toute absence non signalée 24 heures à l'avance et/ou non justifiée (arrêt de travail), les heures de formation prévues seront facturées.

Du fait de l'organisme de formation :

- lors de formation en groupe, dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de l'action, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'action de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

Annulation en cas de force majeure (intempéries, accident, maladie) :

- les heures de formation non assurées seront reportées. Dans le cas où le report ne serait pas possible, les heures non effectuées seront annulées et non facturées.

## VII - Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le **Client** a la possibilité de remplacer un participant répondant aux mêmes exigences prérequis et aux mêmes besoins, sans facturation supplémentaire.

## VIII - Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

## IX - Refus de former

Dans le cas où un **Contrat** serait conclu entre le **Client** et **STEUM** sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), **STEUM** pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le **Contrat** et de délivrer les formations concernées, sans que le **Client** puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## X - Prix et règlements

Pour la **formation inter-entreprise**, les factures sont émises à l'inscription. Les prix des cycles et parcours pro indiqués au catalogue et les prix des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise.

Pour la **formation intra-entreprise**, un acompte minimum de 30% devra être versé par le **Client**, seulement celui qui finance à titre personnel, à la conclusion du **Contrat**.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de **STEUM**. Le paiement peut se faire, soit par espèces, soit par chèque, soit par virement, soit par carte bancaire.

Pour le **Client** particulier, le paiement peut s'effectuer en plusieurs échéances : dans le cas, la totalité des chèques devra tout de même être remise dès l'inscription. Une attestation de paiement pourra être délivrée sur demande et après encaissement de la totalité du règlement de la formation.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le **Client** de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le **Client** d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

## XI - Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le **Client** souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son **Bulletin d'inscription** ou sur son **Dossier de Candidature** ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au **Client**.

Si **STEUM** n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le **Client** sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le **Client** sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## XII - Obligations et Responsabilité de STEUM

**STEUM** s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, **STEUM** n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, **STEUM** sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de **STEUM**, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## XIII - Obligations du Client

Le **Client** s'engage à :

- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à **STEUM**, sans l'accord écrit et préalable de **STEUM** ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de **STEUM**.

## XIV - E-Learning (Moodle)

**STEUM** accorde au **Client** une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du **Client**, dans un portail e-learning, après la formation du **Contrat**.

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de **STEUM**.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au **Client** pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le **Client** (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le **Client** est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au **Client** de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le **Client** est responsable des conséquences de leur utilisation.

**STEUM** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du **Client**.

Le **Client** s'engage à informer **STEUM** de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le **Client** disposera d'un délai communiqué par **STEUM** pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du **Client** et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

## XV - Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par **STEUM** au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de **STEUM**. Le droit de propriété sur toutes les Informations que **STEUM** divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à **STEUM**. En conséquence, le **Client** s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le **Client** se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par **STEUM** ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, **STEUM** accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de **STEUM** ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le **Client** n'ont pas le droit, sauf accord préalable de **STEUM** :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

## XVI - Ethique

### 15.1

Le **Client** garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au **Contrat** et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le **Client** s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à **STEUM**.

## 15.2

Le **Client** garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations ;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte ;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à **STEUM**.

## 15.3

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à **STEUM** de résilier immédiatement le **Contrat** et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts.

## XVII - Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, **STEUM** est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe **STEUM** et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de **STEUM** ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer **STEUM**, en écrivant à l'adresse suivante : [contact@steum.com](mailto:contact@steum.com)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, **STEUM** s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, **STEUM** s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, **STEUM** se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du **Client** et/ou de la personne physique concernée.

## XVIII - Communication

Le **Client** autorise expressément **STEUM** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un **Contrat** et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## XIX - Loi applicable et juridiction

Les **Contrat** et tous les rapports entre **STEUM** et son **Client** relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nantes quel que soit le siège du **Client**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.